

Commune de
Curtil-sous-Bufferières
71520

2026/011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Olivier GIL.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 5

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions :

Etaient présents :

Mme AUBERGER Clotilde, M. BISCHOFF Raphaël, M. GIL Olivier, Mme PERROUSSET Gwenaëlle, M. TIFFAY Jacky

Procuration(s) :

M. CHARBONNIER François donne pouvoir à M. TIFFAY Jacky, Mme BLONDET Isabelle donne pouvoir à M. GIL Olivier

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLONDET Isabelle, M. CHARBONNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PERROUSSET Gwenaëlle

Date de convocation
09/04/2026

Proposition de 24 noms / CCID

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Pour la mise en place, il convient de proposer 24 noms à la Direction Générale des Finances Publiques de Mâcon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE, à l'unanimité de proposer les 24 noms inscrits en annexe** qui fait partie intégrante de la délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

Le Maire,

